



COMMISSION DIPLOMATIQUE CONSULTATIVE
INTERNATIONALE

COMMUNIQUE du PRESIDENT Juin 2017

VIOLATION DES ACCORDS DE PARIS SUR LE CLIMAT

Il est absolument inacceptable et inconcevable, que le Président Américain, puisse à l'occasion de son élection, remettre en question les accord relatifs au Climat réalisées, et signés à Paris par son prédécesseur, ayant ainsi engagé son gouvernement.

En conséquence, nous invitons les nations concernées, et cosignataires, à d'une part, et pour démontrer leur mécontentement, boycotter les produits américains ; d'autre part, de revoir les accords internationaux, afin de prévoir désormais les velléités d'annulations, pouvant apparaitre à chaque élection.

Le droit international doit être invoqué, pour entreprendre toute action juridique internationale possible, pour poursuivre les Etats Unis d'Amérique, suite à la violation, et à la rupture du contrat signé par son précédent président.

La situation mondiale, déjà si délicate en matière de climat, ne peut permettre un changement d'orientation tous les cinq ans, et les présidents en place, ne doivent pas pouvoir imaginer, que les efforts qu'ils font, pourraient être automatiquement annulés, ou remis en question, par le président suivant, ce que les populations des pays concernés, ne pourront comprendre, ou accepter.

Lord Eastleigh

Président